



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/Inf.3
6 mars 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-cinquième réunion
Montréal, 4 – 8 avril 2005

**MODÈLE DE PLAN D'ÉLIMINATION TRIENNAL À HORIZON MOBILE : 2005-2007
(MIS À JOUR LORS DE LA 44^e RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF)**

Contexte

1. Le Secrétariat du Fonds a soumis à l'examen du Comité exécutif, à sa 44^e réunion, le modèle actualisé de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour 2005-2007 afin d'obtenir les orientations nécessaires à la préparation par les agences d'exécution et bilatérales des plans d'activités correspondant à cette période en vue de leur soumission à la 45^e réunion.
2. Le Comité exécutif a décidé, entre autres, d'adopter ce modèle de plan afin d'orienter la planification des ressources visant l'élimination des SAO admissibles au cours de cette période triennale, indépendamment du niveau de financement devant être convenu par les parties pour cette même période. Le Comité exécutif a également prié le Secrétariat de présenter un modèle actualisé du plan d'élimination triennal à horizon mobile pour 2006-2008 à sa dernière réunion de 2005 afin de fournir les orientations nécessaires à la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2006-2008 (décision 44/5).
3. Le Secrétariat a préparé ce document d'information en tenant compte des projets d'élimination approuvés par le Comité exécutif à sa 44^e réunion.

Projets d'élimination approuvés à la 44^e réunion

4. Le Secrétariat a examiné le modèle en tenant compte des quantités de SAO devant être éliminées dans le cadre des projets et plans d'élimination sectoriels/nationaux approuvés par le Comité exécutif depuis sa 44^e réunion.

CFC

5. Les projets suivants ont été approuvés par le Comité exécutif dans les pays à gros et à faible volume de consommation :
 - a) Dans le secteur des aérosols, des projets visant l'élimination totale des CFC dans un pays (Roumanie) et une tranche d'un plan d'élimination pluriannuel dans un autre pays (Indonésie);
 - b) Dans le secteur des mousses, des projets d'investissement dans un pays (RDP Lao) et des tranches de plans d'élimination sectoriels dans trois autres pays (Chine, Inde, Indonésie);
 - c) Dans le sous-secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération, des projets cadres ou des tranches de projets pluriannuels visant l'élimination totale des CFC dans deux pays (Algérie, Indonésie);
 - d) Dans le sous-secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, des tranches de plans d'élimination pluriannuels dans trois pays à gros volume de consommation (Chine, Indonésie, Pakistan) et des PGF dans onze pays à faible volume de consommation (Belize, Brunei Darussalam, Cap-Vert, Éthiopie, Honduras, Moldavie, Mozambique, Népal, Sao Tomé et Príncipe, Suriname, Ouganda); et

- e) Des tranches de plans nationaux pluriannuels d'élimination des CFC (ou des SAO) dans neuf pays à gros volume de consommation (Inde, Liban, Malaisie, Nigeria, Panama, Philippines, Soudan, Turquie, Zimbabwe) et dans sept pays à faible volume de consommation (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bosnie-Herzégovine, Îles Cook, Kenya, Nauru, Niue).

Bromure de méthyle

- 6. Les projets suivants ont été approuvés par le Comité exécutif :
 - a) Assistance technique ou projets d'investissement visant l'élimination totale du Br - Me dans cinq pays (Cuba, Indonésie, Oman, Philippines, Thaïlande); et
 - b) Des tranches de projets d'investissement pluriannuels dans trois pays (Kenya, Liban, Maroc).

Solvants à base de SAO

- 7. Dans le secteur des solvants, qui couvre le CFC-113, le TCC (solvants) et le TCA, le Comité exécutif a approuvé des projets cadres et des programmes d'assistance technique visant l'élimination totale des solvants à base de SAO dans trois pays (Égypte, Ghana, Indonésie) et des tranches de projets d'investissement pluriannuels dans deux pays (Pakistan, Soudan).

Secteur de la production (CFC et TCC)

- 8. Dans le secteur de la production de CFC, le Comité exécutif a approuvé les tranches d'accords existants ou nouveaux visant la fermeture d'usines de production de CFC dans deux pays (Argentine, Venezuela) et un plan d'élimination accélérée des CFC, du TCC et des halons dans un pays (Chine).

Halons

- 9. Le Comité exécutif a approuvé une tranche d'un plan d'élimination pluriannuel concernant la production et la consommation de halons dans un pays (Chine).

Élimination des SAO au cours de la période triennale 2005-2007

- 10. Après avoir tenu compte des projets et activités d'élimination approuvés par le Comité exécutif à sa 44^e réunion, le modèle a été utilisé pour déterminer les quantités maximales de CFC, Br-Me, TCC et TCA devant être financées pendant la période triennale 2005-2007 pour atteindre l'élimination visée par le Protocole de Montréal pour 2005 et 2007 et obtenir l'élimination partielle de la consommation restante de SAO conformément à l'élimination visée pour 2010. Les hypothèses à la base du modèle sont présentées à l'Annexe I du présent document.

11. Les résultats du modèle sont présentés dans les tableaux 1 à 8 de l'Annexe II. Les quantités totales maximales de SAO devant être financées pendant la période triennale 2005-2007 s'élèvent à 6 090,3 tonnes PAO, réparties comme suit :

Élimination de SAO à financer en 2005-2007 (tonnes PAO)

SAO (tonnes PAO)	2005	2006	2007	Total
CFC dans les pays à gros volume de consommation	1 972,1	930,4	930,4	3 832,8
CFC dans les pays à faible volume de consommation	558,3	303,9	303,9	1 166,1
Secteur de la production de CFC				-
Br-Me (consommation)	60,7	2,6	-	63,3
Br-Me (production)	155,3			155,3
TCC	576,0	50,8	50,8	677,7
TCA	83,6	55,7	55,7	195,1
Total des SAO à financer	3 406,0	1 343,4	1 340,8	6 090,3

Réduction des SAO devant être atteinte en 2005-2007 grâce à des plans et projets d'élimination approuvés

12. Le Comité exécutif devrait être conscient du fait qu'outre les nouvelles éliminations de SAO devant être financées pendant la période 2005-2007 :

- a) Quelque 58 885,7 tonnes PAO du secteur de la consommation de SAO et 96 480 tonnes PAO du secteur de la production de SAO devront être éliminées au cours de la période triennale 2005-2007 dans le cadre de plans d'élimination sectoriels et nationaux pluriannuels (ou, pour la période 2005-2010, une consommation totale de 72 210,1 tonnes PAO et une production totale de 123 057 tonnes PAO);
- b) Quelque 42 940 tonnes PAO du secteur de la consommation de SAO et 17 465 tonnes PAO du secteur de la production de SAO devront être éliminées dans le cadre de projets individuels ou cadres (données de décembre 2003);
- c) Cinquante-huit projets de plan de gestion des frigorigènes destinés à des pays à faible volume de consommation approuvés en vertu de la Décision 31/48 (c-à-d., dans le but de respecter les objectifs d'élimination de 2005 et 2007 aux dates prescrites) sont en cours de mise en œuvre; et
- d) Vingt-cinq plans de gestion de l'élimination finale destinés à des pays à faible volume de consommation, en vue de l'élimination totale des SAO, sont en cours de mise en œuvre.

13. En résumé, environ 102 000 et 114 000 tonnes PAO devront être éliminées au cours de la période triennale 2005-2007 dans les secteurs de la consommation et de la production de SAO respectivement. Les efforts requis de la part des pays concernés visés à l'Article 5 et des agences

bilatérales et d'exécution, afin de mettre en œuvre les réductions de la consommation et de la production de SAO déjà financées (le cas échéant) et les quantités supplémentaires de SAO à subventionner pour assurer le respect des objectifs d'élimination du Protocole, ne doivent être ni sous-estimés ni ignorés.

Niveau de financement approuvé en principe

Le Comité exécutif a approuvé 65 accords pluriannuels avec des niveaux de financement spécifiques approuvés en principe. Pour la période 2004-2007, le niveau total de financement approuvé en principe et autres engagements financiers (à savoir, réunions du Secrétariat et du Comité exécutif du Fonds, projets de renforcement des institutions, Programme d'aide à la conformité du PNUE et activités de base des agences d'exécution) s'élève à 368 171 833 \$US.

Projets d'élimination soumis à la 45^e réunion

14. Les projets d'investissement et plans d'élimination sectoriels/nationaux suivants ont été soumis par les agences d'exécution et bilatérales en vue de leur examen par le Comité exécutif à sa 45^e réunion.

CFC

15. Projets concernant des pays à faible et gros volume de consommation :

- a) Plan de gestion des frigorigènes au Bhoutan, en Guinée, au Mali, au Myanmar et au Nicaragua;
- b) Tranches de plans nationaux pluriannuels d'élimination des CFC (ou des SAO) préalablement approuvés au Brésil, en Chine, à Cuba, en Équateur, en Iran, au Lesotho, à Maurice, au Mexique, en Thaïlande et au Venezuela; et
- c) Tranches de nouveaux plans nationaux pluriannuels d'élimination des CFC en République dominicaine, en Macédoine, en Roumanie et au Vietnam.

Bromure de méthyle

16. Projets soumis :

- a) Ateliers de formation et de sensibilisation dans les pays suivants à faible volume de consommation de bromure de méthyle : Salvador, Madagascar, Moldavie, Nicaragua, Pakistan et Venezuela; et
- b) Tranche d'un nouveau projet d'investissement pluriannuel au Chili.

Solvants à base de SAO

17. Projets soumis :

- a) Tranches de plans nationaux pluriannuels préalablement approuvés en vue de l'élimination des solvants à base de SAO en Chine et en Inde; et
- b) Ateliers de formation et de sensibilisation dans les pays suivants à faible volume de consommation de solvants à base de SAO : Bahreïn, Croatie, République dominicaine, Éthiopie, Maroc, Oman, Tunisie, Venezuela et Zambie.

Secteur de la production (CFC)

18. Tranches d'accords préalablement approuvés en vue de la fermeture d'usines de production de CFC en Argentine, en Chine, en Inde et au Mexique.

Niveau de financement des projets soumis à la 45^e réunion

19. Le montant estimé des ressources supplémentaires requises dans le cadre des projets pluriannuels soumis à la 45^e réunion représente un financement supplémentaire de l'ordre de 64 millions de dollars US par rapport aux crédits déjà approuvés en principe pour la période triennale (le montant exact ne sera connu qu'à la conclusion de la 45^e réunion du Comité exécutif).

Soumission d'un modèle actualisé

20. Conformément à la décision 44/5, le Secrétariat présentera au Comité exécutif un modèle actualisé de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour 2006-2008 à sa dernière réunion de 2005 afin de fournir les orientations nécessaires à la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2006-2008.

Annexe I

Hypothèses utilisées pour l'élaboration du plan d'élimination pour 2005-2007 du Fonds multilatéral

CFC

1. Pour les CFC de l'Annexe A, les pays ont été divisés en deux catégories : pays à gros volume de consommation visés à l'Article 5 (dont le niveau de conformité concernant les substances du Groupe I de l'Annexe A est supérieur à 360 tonnes PAO); et pays à faible volume de consommation.

CFC pour les pays à gros volume de consommation

2. La quantité totale admissible de CFC nécessaire au respect des objectifs de réduction de 50 % en 2005 et de 85 % en 2007 bénéficiera d'un appui financier en 2005 (pour l'objectif de 85 %, 50 % de la quantité totale sont programmés chaque année).

3. La quantité restante admissible de CFC non financée (15 % de la valeur de référence) bénéficiera d'un appui financier entre 2006 et 2008 (5 % chaque année).

CFC pour les pays à faible volume de consommation

4. L'élimination totale de CFC nécessaire au respect des objectifs de réduction de 50 % en 2005 et de 85 % en 2007 est fondée sur la valeur de référence calculée pour les CFC (2 056,8 tonnes PAO, soit la consommation totale maximale admissible devant faire l'objet d'un appui financier pendant la période triennale 2005-2007) et non sur la consommation déclarée pour 2002/2003 en vertu de l'Article 7 (1 086,9 tonnes PAO) et sera financée en 2005 (50 % de la quantité totale chaque année). Cette hypothèse est fondée sur :

- a) Le niveau de consommation relativement faible (inférieure à 360 tonnes PAO de CFC);
- b) Les fluctuations annuelles de la consommation; et
- c) La mise en œuvre d'un plan de gestion des frigorigènes, qui permettra à la majorité des pays à faible volume de consommation de respecter les objectifs de réduction de 50 et de 85 % de la consommation de CFC.

5. La quantité restante admissible de CFC non financée (15 % de la valeur de référence) bénéficiera d'un appui financier entre 2006 et 2008 (5 % chaque année).

Secteur de la production de CFC

6. Un seul pays producteur de CFC n'a pas reçu d'appui financier. Le niveau de référence de la production de CFC s'élève à 10 tonnes PAO; la production déclarée de CFC est nulle depuis 1996.

Br-Me

7. La quantité totale nécessaire au respect de l'objectif de réduction de 20 % en 2005 bénéficiera d'un appui financier en 2005.

8. Hormis une faible consommation de Br-Me dans deux pays n'étant temporairement pas tenus de respecter la limite prévue pour 2005 (Décision XV/12 de la 15^e réunion des parties), aucune élimination supplémentaire n'est proposée dans le modèle pour la période 2006-2010 car l'élimination totale de cette substance n'est pas prévue avant 2015.

9. Un seul pays produit du Br-Me. La valeur de référence pour la production de Br-Me est de 776,3 tonnes PAO et la consommation déclarée pour 2002 s'élève à 744 tonnes PAO. La production maximale de Br-Me admissible en 2005 serait de 620,8 tonnes PAO (soit une réduction de 155,3 tonnes PAO).

TCC

10. L'analyse porte uniquement sur : les pays dotés d'une valeur de référence établie pour le TCC; les pays ayant déclaré leur consommation en 2002 et/ou 2003 en vertu de l'Article 7; les pays sans valeur de référence mais ayant déclaré une consommation en 2002 et/ou 2003.

11. La quantité totale de TCC déclarée en vertu de l'Article 7 est admissible à un appui financier.

12. La quantité totale de TCC nécessaire au respect de l'échéance de réduction de 85 % en 2005 est fondée sur la valeur de référence totale calculée (667,6 tonnes PAO) et non sur la consommation déclarée en 2002/2003 en vertu de l'Article 7 (334,9 tonnes PAO, exception faite des pays ayant déclaré une consommation négative) et sera financée en 2005. Cette hypothèse est fondée sur :

- a) Les importantes fluctuations annuelles de la consommation déclarée de TCC;
- b) Les données de consommation négative communiquées par certains pays (p. ex., lorsqu'au cours d'une même année, la quantité totale exportée est supérieure à la quantité importée et produite);
- c) La quantité relativement faible de TCC n'ayant pas fait l'objet d'un projet d'élimination (valeur de référence totale de 667,6 tonnes PAO).

13. La quantité restante admissible de TCC non financée (15 % de la valeur de référence) bénéficiera d'un appui financier entre 2006 et 2007 (7,5 % chaque année).

14. Le modèle ne tient pas compte de l'élimination provenant des installations de production de TCC de deux autres pays (Brésil, avec une production de référence de 11 629,6 tonnes PAO, et Roumanie avec une production de référence de 371,5 tonnes PAO) en raison de l'absence d'information sur les utilisations réglementées de cette substance (p.ex., charge d'alimentation) et sur l'admissibilité de la production (p.ex., installations de production détenues par des intérêts étrangers).

15. La valeur de référence s'élève à 1 107,2 tonnes PAO dans un pays (Venezuela). Avant 2000, la consommation de TCC y était relativement faible, sauf en 1995 et en 1999 lorsque la consommation déclarée a atteint 1 708 et 3 321 tonnes PAO respectivement. Depuis 2000, la consommation de TCC y est nulle. Ce pays produisant du CFC et ayant déclaré une très faible consommation de TCC, la consommation déclarée en 1995 et 1999 pourrait être liée à des utilisations en tant que produits intermédiaires. Le modèle ne tient donc pas compte de la consommation de référence de TCC dans ce pays.

TCA

16. L'analyse porte uniquement sur les pays dotés d'une valeur de référence établie pour le TCA.

17. La quantité totale de TCA nécessaire au respect de l'échéance de réduction de 30 % en 2005 est fondée sur la valeur de référence calculée, et non sur la consommation déclarée en 2002/2003 en vertu de l'Article 7, et sera financée en 2005. Cette hypothèse est fondée sur :

- a) La quantité relativement faible de TCA consommée dans l'ensemble des pays visés à l'Article 5 (consommation de référence totale de 312,1 tonnes PAO et consommation déclarée en 2002/2003 de 35 tonnes PAO);
- b) Les fluctuations annuelles de la consommation déclarée de TCA; et
- c) La quantité relativement faible de TCA n'ayant pas fait l'objet d'un projet d'élimination (valeur de référence totale de 312,1 tonnes PAO).

18. La quantité totale de TCA nécessaire au respect de l'échéance de réduction de 70 % en 2010 sera financée en 2006 et 2007 (20 % par an).

19. Deux pays ont produit du TCA (le Brésil et la Roumanie avec une production de référence de 32,4 et 0 tonnes PAO respectivement). Depuis 2000, la production de TCA déclarée par ces pays est nulle. Le modèle ne tient donc pas compte de l'élimination provenant des installations de production de TCA de ces pays.

Halons

20. Le secteur des halons peut être décrit comme suit :

- a) Soixante-huit pays ont un niveau de référence pour les halons (46 295,1 tonnes PAO), inférieur à 10 tonnes PAO pour 33 d'entre eux. En 2002, la consommation

totale de halons déclarée en vertu de l'Article 7 s'élevait à 13 653,5 tonnes PAO;

- b) Des projets d'investissement, des banques de halons et des programmes d'assistance technique ont été financés dans 53 pays (aux niveaux national ou régional). Des projets visant l'élimination de la production de halons ont reçu un appui financier dans deux pays (Chine et Inde); et
- c) Onze pays, dont le niveau de référence s'élève à 749,9 tonnes PAO, pourraient nécessiter une assistance pour respecter les limites fixées par le Protocole de Montréal pour 2005. La dernière consommation de halons déclarée (2002 ou 2003) s'élève à 830,8 tonnes PAO. Un de ces pays (Libye) a un niveau de référence de 633,1 tonnes PAO et avait une consommation déclarée de 714,5 tonnes PAO en 2003.

21. Le modèle ne tient pas compte du secteur des halons en raison du petit nombre de pays consommateurs n'ayant pas reçu d'assistance du Fonds multilatéral et de leur très faible niveau de consommation (à l'exception de la Libye). De nouveaux projets de banques de halons devraient toutefois être prévus pour la période triennale 2005-2007.

